CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
14 SEP. 2017
3289

CSV FRAKTIOUN

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 14 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Economie, à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur concernant la reconversion des friches industrielles à Esch-sur-Alzette et Schifflange.

Le gouvernement vient de présenter l'étude de faisabilité visant la reconversion des terrains industriels situés à Esch-sur-Alzette et Schifflange. L'objectif de l'étude consistait à analyser la faisabilité technique et économique de nouveaux aménagements tels que logements, commerces, bureaux, infrastructures collectives et activités de services complémentaires au tissu urbain existant. La reconversion de ces friches industrielles constitue une chance unique pour la région. Elle va certainement donner une impulsion importante au niveau de la performance économique des deux communes et créer ainsi de nouveaux emplois.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie, à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur :

- Existe-t-il un concept d'assainissement des terrains contaminés ?
- Qu'en est-il de la responsabilité des anciens propriétaires des friches industrielles en ce qui concerne la prise en charge des frais d'assainissement ?
- Quels projets de revalorisation sont envisagés sur l'ancien site industriel ?
- Quel est le calendrier des travaux programmés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz

Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le Ministre

Luxembourg, le 24 octobre 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
25 OCT. 2017

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP3289-03/JM-dm

Objet: Question parlementaire N° 3289 du 14 septembre 2017 de l'honorable Député Marc Spautz

---

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, M. le ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, et de M. le ministre de l'Intérieur, Dan Kersch, à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
TVA LU 158 52 112

Tél. (+352) 247-82478
Fax (+352) 26'20 04 95
IBLC 158 52 112

Adresse postale:
L-2914 Luxembourg

info@eco.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.eco.public.lu

Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, M. le ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, et de M. le ministre de l'Intérieur, Dan Kersch, à la question parlementaire nr 3289 du 14 septembre 2017 de M. le député Marc Spautz

---

En réponse à la question parlementaire de l'honorable Député Marc Spautz, il y a lieu de préciser que l'étude de faisabilité citée constitue un premier diagnostic du site.

Cette étape préliminaire, lancée depuis 9 mois, s'est vue en permanence encadrée et validée par les différents comités d'accompagnement technique et stratégique avant d'être présentée au Comité de concertation politique en charge de la validation stratégique du projet. Les comités d'accompagnement sont composés de représentants de l'Etat des 6 ministères concernés, d'ArcelorMittal, des communes de Schifflange et d'Esch-sur-Alzette.

C'est dans ce contexte que les membres du Comité ont pris la décision de lancer la deuxième phase de l'étude centrée sur la définition des recommandations techniques et urbaines. Ces recommandations seront présentées en 2018 et serviront de base à la rédaction d'un cahier des charges pour le lancement, dès fin 2018, d'un concours international d'urbanisme.

Ce concours aura pour objectif la définition d'un Plan d'Orientation d'Aménagement (POA) validé par les experts associés à la démarche. Ce plan intègrera aussi les données économiques de réalisation qui permettront aux membres du Comité de préciser les conditions économiques de faisabilité du projet.

Une phase de concertation citoyenne sera ensuite lancée. Elle permettra à tout un chacun de valider les usages possibles et attendus du projet et d'apporter ainsi sa pierre à l'édifice en participant activement au futur développement de son entourage.

Cette phase participative permettra de disposer à terme d'un Plan d'Orientation d'Aménagement Concerté (POAC) qui sera la feuille de route pour la mise en œuvre de ce projet de revitalisation.

D'un point de vue environnemental, plus de 200 forages et sondages et 1300 analyses ont été réalisés sur le site au cours de ces derniers mois en concertation avec l'Administration de l'environnement et divers organismes agréés. Les premiers résultats démontrent qu'après plus de 130 années d'exploitation industrielle, la qualité du sol est comparable à celle d'autres sites en reconversion et ne montrent à ce stade aucun élément de blocage vers un développement futur du site en quartier urbain.

Un concept d'assainissement global sera élaboré avec l'Administration de l'environnement en fonction de la programmation urbaine issue du concours international d'urbanisme prévu pour fin 2018.